

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERZENAY-51360

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27 - 02 - 2024

ID: 051-215105677-20240220-07 24-DE

Séance du 20 février 2024

Numéro: 07-24

L'an Deux mille vingt-Quatre

et le vingt février

à Dix-neuf heures Quarante minutes

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	15

Date	de la convocation
	13/02/2024

Date d'affichage	
13/02/2024	

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur le Maire, Cyrille DUTERNE**

<u>Présents</u>: Messieurs Cyrille DUTERNE, Jean-Claude BONNIER, Denis BOVIÈRE, Loïc DENEUX, Thomas RIBAUD, Romain RICHEZ, Damien TENET, et Mesdames Sabrina LELARGE, Mélanie BRAILLON-VUILLE, Laurence LERICHE, Delphine PREVOST-BIENVENOT, Agath RABEUX-MENU, Emilie RENOIR-SIBLER

<u>Absents excusés</u>: Christophe ARTICLAUT donnant pouvoir à Denis BOVIÈRE, Anne MÉREAUX donnant pouvoir à Cyrille DUTERNE, <u>Absents</u>:

Secrétaire: Delphine PREVOST-BIENVENOT,

Objet de la Délibération

N° 07-24 : Enfouissement Réseaux divers-Boulevard de la République

La Commune de Verzenay, en complément de la délibération n° 53-20 en date du 08 décembre 2020 concernant des travaux de mise en sécurité des entrées de village sur la RD7 et RD 26 en 2024 et en parallèle des différentes délibérations déjà actées.

La Commune souhaite effectuer, à cette occasion : L'enfouissement des réseaux secs, à savoir : l'électricité basse tension (BT) et moyenne tension (HTA), l'éclairage public et les télécommunications Boulevard de la République : à l'angle de la rue de Sillery jusqu'à la Rue de la Veuve Pommery.

La Commune SOLLICITE le Pôle Territorial Vesle et Côteaux de la Montagne de Reims et le SIEM via La Communauté Urbaine du Grand Reims, à qui elle a confié, par transfert de compétence, la gestion et la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distributions publiques d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE et ACCEPTE à l'unanimité, I 'enfouissement de ces divers réseaux Boulevard de la République: à l'angle de la rue de Sillery jusqu'à la Rue de la Veuve Pommery

